

La  
**Semaine Religieuse**

DE  
**Québec**

VOL. XXV

Québec, 15 mars 1913

No 32

DIRECTEUR, M. L'ABBE V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 497. — Les Quarante-Heures de la semaine, 497. — L'Eglise de l'Ouest, 498. — La franc-maçonnerie en France, 498. — Les cantiques français 499. — Un trait surprenant de Pie X, 504. — La publication de l'Antiphonaire typique vatican, 506. — Bibliographie, 509.

— ♦ —  
Calendrier

— o —

|    |          |    |  |
|----|----------|----|--|
| 16 | DIM.     | vl | <b>Des Rameaux.</b> <i>Asp. et Intr. sans Gloria Patri.</i> Bénéd. des Rameaux (qu'on tient à la main pendant la Passion et l'Evang.) <i>Kyr.</i> des dim. du Carême. <i>Vêp.</i> de ce dim., mém. de S. Patrice, évêque et confesseur, <i>dbl. maj.</i> |
| 17 | Lundi    | vl | De la férie.   |
| 18 | Mardi    | vl | De la férie.   |
| 19 | Mercur.  | vl | De la férie.   |
| 20 | Jendredi | b  | <b>Jendredi-Saint.</b> <i>Kyr.</i> 2 ton. Communion du Clergé. <i>Reposoir.</i>  |
| 21 | Vend.    | n  | <b>Vendredi-Saint.</b> (Fête légale.)  |
| 22 | Sam.     | b  | <b>Samedi-Saint.</b> <i>Litanies</i> doublées. <i>Kyr.</i> 2 cl.   |

— ♦ —  
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

17 mars, Chapelle des Hurons, Saint-Ambroise. — 18, Maison des Frères E. C., Québec. — 20, *Reposoir.* — 22, Couvent de Saint-Ferdinand.

### L'Église de l'Ouest

— o —

Nous recevons deux beaux documents signés par tous les évêques et vicaires apostoliques de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, qui comprend toute l'étendue du Manitoba et du Nord-Ouest canadien. Le premier est le mandement de promulgation des décrets du premier Concile plénier de Québec. Dans le second de ces documents, les chefs ecclésiastiques donnent à leur clergé des avis très sages sur divers points de la discipline ecclésiastique.

### La franc-maçonnerie en France

— o —

Il y a plus d'une année, la *Catholic Fortnightly Review* reproduisait, du *Tablet*, un article où il était question d'un rapport présenté aux Chambres françaises, en 1902, en réponse à une dénonciation de la franc-maçonnerie présentée par M. Jules Lemaitre et autres. Ce rapport contenait le passage que voici (et que nous traduisons de l'anglais) :

« La franc-maçonnerie, avec ses associations fédérées, constitue une société secrète, qui dissimule avec le plus grand soin son but et ses moyens d'action. L'objet, réel et principal, qu'elle a en vue, c'est de s'emparer des rênes du pouvoir, et d'être par là en mesure d'imposer aux citoyens sa doctrine philosophique et politique. . . En dépit des lois et par une foule de moyens illégaux, la franc-maçonnerie exerce sur l'État une influence incontestable. . . Par des moyens que ne sauraient autoriser aucun droit de propagande ni l'influence que peuvent prétendre exercer des groupes ou des associations politiques, elle s'efforce d'agir sur le gouvernement et d'en obtenir la complaisance, la faveur, et des services propres à assurer sa propre domination. . . La franc-maçonnerie s'est introduite chez les instituteurs du pays; et elle se sert, pour la diffusion de ses principes philosophiques, de ces professionnels de l'enseignement, qui sont devenus ses sujets ou ses esclaves volontaires. »

Voilà ce qu'un Comité de l'assemblée législative de la France a pu dire, officiellement, de la franc-maçonnerie.

On croirait que la secte impie n'a pu survivre à un pareil coup « officiel » ?

Eh bien, après comme avant 1902, la franc-maçonnerie a continué d'exercer son rôle de déchristianisation de la France ; ne peut-on pas dire que la dénonciation du concordat, l'expulsion des religieux, sont quelques-uns des exploits de la secte en ces dernières années !

### Les cantiques français

(Suite.)

Dans le présent article, je continuerai, comme préambule au rythme grégorien, à traiter du cantique français.

Dans le cantique français, ai-je dit dans l'article précédent, il y a à considérer les paroles, la musique, et l'accord des deux ensemble.

J'ai dit, en citant l'abbé Gravier, que la poésie doit être convenable sans cependant viser à un faux lyrisme à grand ramage, régal des raffinés, dont nos romantiques et modernes ciseleurs ont quintessencié ou égaré le goût. Cependant certaines poésies ne sont plus tolérables à cause de leur trivialité ou trop grande naïveté. En parcourant le Recueil de l'abbé Gravier, on voit qu'il s'est efforcé d'éviter ces deux écueils.

Quant à la musique des cantiques (de nos cantiques), il est certain qu'il y a une grande réforme à faire parmi nous. S'il faut en croire l'abbé Gravier, nous aurions à retrancher presque tous les vieux cantiques en usage dans nos églises, plusieurs à cause de leur poésie, et le plus grand nombre à cause de l'origine peu noble de leur musique.

Dans le Recueil Gravier, ils ont été presque tous retranchés. La plupart de ces anciens cantiques, en effet, n'étaient que des airs de chansons anciennes plus ou moins nobles, pour ne point dire vilaines ; beaucoup de ces chansons sont encore connues des vieux de nos jours. Ainsi : *Un fantôme brillant* est calqué sur l'air d'un hymne révolutionnaire, composé par Méhul ; cet hymne est empreint au plus haut degré du caractère théâtral et *déclamatoire*, qui est précisément celui des solennités dites patriotiques de cette époque d'histrionisme sanguinaire. Cette mélodie d'une allure assez noble, d'ailleurs

doit disparaître du répertoire des chants pieux. Que dire alors de celles qui ne se distinguent que par la plus vulgaire trivialité? De ce nombre est assurément celle du cantique: *Jésus paraît en vainqueur*. A l'époque où Monsigny l'inséra dans son *Diserteur*, avec l'intention marquée de donner une pointe de ridicule à la scène où elle figure, elle était déjà tombée au rang de *pont-neuf*, et c'est ainsi que l'a qualifiée Grétry dans l'analyse qu'il a faite de cette scène. Et c'est par cette musique de guinguette qu'on s'obstine à célébrer le triomphe de Jésus-Christ!... Ce n'est pas le mot *maestoso*, inscrit en tête, qui en changera le caractère. Ce rythme sautillant aura toujours pour effet de faire *gambader* la prière. Oui, il s'agit d'un véritable auto-da-fé des anciens recueils, dit M. Stephen Morelot dans un article de la *Semaine religieuse* de Saint-Claude. Oui, il faut rompre définitivement avec la routine qui a imposé trop longtemps chez nous la conservation de chants si peu convenables, qui font « ou déclamer ou gambader la prière », selon la pittoresque expression d'un maître écrivain.

Qui n'a pas entendu parler du R. P. Comire? Ce musicien éminent, l'éruudit consommé, qui depuis de longues années, dans toutes les grandes bibliothèques françaises, a étudié sur documents originaux l'histoire du cantique en France:

Voici ce qu'il écrivait à l'abbé Gravier lorsqu'il eut publié son ouvrage (le lecteur pourra juger de sa franchise de vrai savant avant tout ami de la vérité): « A l'apparition de votre recueil, vous le savez, je vous ai exprimé un regret: j'aurais voulu y trouver en plus grand nombre nos meilleurs cantiques traditionnels. Maintenant, je vous confesse humblement qu'ayant vu de plus près, dans mes études et recherches sur les vieux cantiques français, que les airs, même des meilleurs, et les paroles faites dessus, ont des origines profanes, peu chastes et pures, je n'insiste plus pour que vous orniez votre édition définitive de cette relique, j'allais dire de cette défroque. Il m'est acquis que les airs de ces bons vieux cantiques populaires, même ceux dont je regrettais chez vous l'absence, *paucissimis exceptis*, sont hélas! de viles dépouilles de l'Egypte, bonnes uniquement à noyer dans la mer Rouge.

\* Le règlement de la Congrégation des Rites proscrit très

clairement ces sortes d'emprunts. Et c'est justice. Vous en avez eu l'intuition ; vous les avez éliminés d'instinct, et vous avez bien fait. Il faut au plus vite déshabituer le populaire d'user de ces oignons de la captivité et purifier nos églises de ces odeurs-là. Autre raison tout actuelle et décisive. Deux éditeurs de Paris viennent de publier deux recueils de mélodies anciennes destinées aux *Ecoles municipales*.

« Or j'y en ai trouvé plus d'un tiers qui ne sont autre chose que les airs profanes « *de nos bons vieux cantiques.* » Ainsi on les chantera à l'école, avec paroles profanes, et à l'église avec paroles sacrées. Pouvons-nous décemment nous prêter à ces *parodies* ? »

Un professeur à l'Université catholique de Lille disait : « Les Hébreux ont remporté et fait servir au culte du vrai Dieu les vases d'or des Pharaons. C'est entendu ; mais, du moins, ils étaient d'or : nous n'avons, nous, que le « *bric-à-brac égyptien.* »

Un grand nombre de prêtres ont également exprimé leur avis et leur sentiment, entre autres M. l'abbé *Bencher*, curé de Saint-Hyppolite : « Je veux vous le répéter après beaucoup d'autres : la part que vous avez faite aux vieux cantiques est assez large ; ceux que vous avez laissés de côté n'ont que le sort qu'ils méritent, et Monseigneur de Nice a cent fois raison : « *Ils ne valent pas un regret et ne peuvent prétendre qu'à l'oubli.* » Que d'autres ne viennent plus se présenter : il n'y a plus de place pour eux. Tout me paraît à craindre si vous en admettez davantage. »

Combien d'autres, comme M. le chanoine *Thiriet*, par exemple, le maître de chapelle du grand séminaire de Nancy, musicologue lui-même très érudit en cette matière, combien d'autres, disons-nous, sont plus formels encore ! Pour eux point de transaction, point de concession, point de transition. A leurs yeux, l'usage de ces cantiques est plus qu'une anomalie : c'est une « *insanité et une profanation.* » (Voir Gravier, Avertissement, p. 8 et 9.)

« Pour trancher cette question, ajoute l'abbé Gravier, il n'y avait, croyons-nous, qu'un seul moyen à prendre, celui que nous avons pris. La plupart de nos cantiques, sur les principaux sujets, ont deux ou plusieurs airs. Les tenants du tra-

ditionnel quand même choisiront l'air ancien, qui fait presque toujours double emploi, et peut parfaitement être utilisé ou laissé de côté, *ad libitum*, au gré de chacun, sans que le cantique en souffre le moins du monde ; leur contradicteurs iront à l'air nouveau ; sur les pages en blanc on copiera les cantiques que l'on regrette ou que l'on désire, et tous seront satisfaits, jusqu'au jour où les vieux airs *banals, suspects*, notoirement *indignes*, seront tombés en désuétude, et où l'unanimité de sentiment, enfin obtenue, permettra d'arrêter un choix définitif. Le zèle des curés dans leur paroisse, des maîtresses de chant dans les maisons-mères des congrégations religieuses, surtout des maîtres de chapelle dans les séminaires, hâtera beaucoup, nous l'espérons, l'heure de cette unité si désirable et si désirée de tous.

« Et quand le travail de sélection sera terminé, on verra alors que notre Recueil, conçu et exécuté dans cette prévision, n'en est pas moins complet, qu'il est resté intact et n'y a rien perdu. »

J'ai tenu à citer tous ces témoins si autorisés, dont les travaux en cette matière sont une garantie de sûreté. Leur témoignage est donc pour nous une véritable ligne de conduite à suivre si nous voulons réformer nos cantiques français. Ce que ces auteurs ont dit des cantiques, en France, s'applique également aux nôtres, puisque tous nos cantiques nous viennent de France, et s'ils sont jugés inconvenants pour la France ils le sont également pour le Canada ou tout autre pays de langue française. Il y a donc à faire ici le même travail d'épuration qu'en France.

Nos cantiques font donc grandement défaut et pour la poésie et surtout pour la musique, j'entends les airs qui ont pour la plupart une peu noble origine.

Mais le côté qui fait le plus défaut, suivant moi, c'est le rythme. Beaucoup de nos cantiques semblent avoir été composés pour être lus seulement, et les airs qu'on leur a imposés leur conviennent si peu qu'on ne peut les entendre chanter sans sourire, tant ils prêtent aux jeux de mots, aux calembours les plus burlesques. Il n'y a aucun rythme ; aussi il arrive souvent que les mots sont tellement coupés et défigurés de toute manière que les auditeurs n'y comprennent rien.

Que l'air soit beau tant que l'on voudra, s'il ne peut être ajusté aux vers, c'est un hors d'œuvre, il faut le mettre de côté ; voilà, selon moi, qui devrait nous obliger d'éliminer presque tous nos recueils de chant pieux français. J'ai promis de donner des exemples : quelques-uns suffiront, je l'espère.

Esprit-Saint, descendez en nous  
*Esprit-Saint* dé—cendez en nous  
 Au Sang qu'un Dieu va répandre  
 Au *Sangu'un*—Dieu—va répandre  
 Obtienez-nous son innocence  
*Obte*—nez nous son*in*ocence  
 Jésus ma douce vie  
*Jésus* *madou*—ce vie  
 Mon aimable Sauveur  
*Mon*ai—mable—Sauveur  
*Ahve*—nezje—vous prie  
*Ahve*—nezdans—mon cœur  
 Le ciel est sombre et chaque jour  
 Sur nos têtes l'orage gronde  
 Le ciel est *sombreet*—chaque jour  
 Sur nos TÊTES . . . en accentuant *te* muet, etc., etc.

Quelquefois, pour le premier couplet, le rythme est assez bon ; mais arrivent les autres : si l'on ne modifie pas l'air pour l'appliquer aux mots, les calembours recommencent de plus bel. Si j'avais le temps de le faire, et surtout si la chose était nécessaire, il serait tout à fait intéressant de parcourir chaque cantique de nos recueils en usage depuis si longtemps, pour y découvrir presque à chaque vers les défauts de rythme, le désaccord de l'air et des paroles. Est-il nécessaire de faire ce travail pour convaincre les musiciens et les chantres ? Les témoignages des bons auteurs qui conviennent tous unanimement qu'il y a une grande réforme à faire dans nos cantiques français, ces témoignages, dis-je, ne suffisent-ils pas pour nous décider à commencer avec ardeur ce grand travail ? Il me semble que oui. Inutile d'amener ici la question du patriotisme ; il ne s'agit pas de chant patriotique, mais de chant religieux pour la gloire de notre Mère commune à tous, la sainte Eglise, et pour le salut des âmes. Quant à la question de

patriotisme, ne poussons pas trop loin la naïveté au risque d'attirer sur nous le ridicule de ce bon Canadien qui, étant un jour dans une église de France, était tout étonné et même ravi d'entendre de vieux cantiques français que nous chantons ici ; et lui, le bon Canadien, de s'écrier devant ces Français un peu moqueurs : — *Mais, vous chantez nos bons cantiques canadiens.* — Pardon, mon ami, ce sont *nos cantiques* que vous chantez au Canada.

Donc, c'est entendu, il ne s'agit pas du tout de nationalité ou de patriotisme ; il s'agit tout simplement de rendre notre chant religieux aussi digne que possible de la Majesté divine, de nos saints temples, et par là même aussi efficaces que possible au salut des âmes. Pour cela, choisissons les meilleurs auteurs, étudions-les et mettons leurs conseils en pratique. J'ai recommandé l'abbé Gravier, pour la bonne raison que c'est surtout ce zélé prêtre qui a battu la marche. Adoptons son recueil et nous serons en voie sûre. S'il y a d'autres bons auteurs qui ont marché sur ses traces, rien n'empêche de les suivre.

Mais, de grâce, faisons le sacrifice de notre sensualisme ; et les airs nouveaux, que nous aurons adoptés à la place des anciens, nous deviendront agréables, dans quelques années, ceux qui viendront après nous s'y attacheront et répéteront notre formule « *nos bons vieux cantiques* », qui sera entièrement raisonnable dans leur bouche, tandis que pour nous, actuellement, cette formule est fautive en partie : *vieux cantiques*, c'est vrai, mais *bons*, ils ne le sont pas puisqu'ils pèchent par la poésie, par l'air et par le manque d'accord des paroles et de l'air.

(A suivre.)

GRÉGORIEN.

---

### Un trait surprenant de Pie X

---

Un religieux, témoin oculaire du fait que nous rapportons ici, à titre documentaire et sous toutes réserves, le raconte en ces termes :

Dernièrement, je me trouvais à Rome et je fus chargé, d'accompagner auprès du Saint-Père deux Sœurs cloîtrées, qui, très gravement malades et condamnées par les médecins, avaient obtenu de leurs supérieures, à la suite d'instances répétées, de venir demander leur guérison à Pie X. Portées plutôt que conduites au Vatican, on eut toutes les peines du monde à les faire monter jusqu'aux appartements du Pape; elles eurent plusieurs syncopes et l'on craignait à chaque instant de les voir trépasser.

Pie X, appelé en hâte, arrive souriant et s'approche des Sœurs : — « Vous êtes malades, mes enfants, dit-il avec un accent de compassion. — Oui, Très Saint-Père, et nous sommes venues pour que vous nous bénissiez toutes les deux, car nous ne voulons pas mourir, nous sommes trop jeunes, et notre communauté, peu nombreuse, a besoin de nos services. — Très bien, très bien, chères filles, vous ne mourrez pas, vous vivrez longtemps encore et ferez beaucoup de bien ! » Et le Pape se recueille profondément, et, avec une gravité souveraine, il trace un grand et lent signe de croix sur les deux suppliantes : puis il se retire toujours souriant.

À peine a-t-il disparu, que les religieuses se lèvent et se disposent à descendre les longs escaliers, sans vouloir qu'on les soutienne; elles étaient subitement guéries.

Vous dire mon émotion et celle des gardes-nobles et des autres religieuses qui les avaient accompagnées avec moi... est impossible. Nous venions de « toucher le divin », et rentrés au couvent qui avait reçu les deux mourantes, nous les voyions manger de très bon appétit, elles qui ne pouvaient plus, depuis de longs mois, supporter le moindre aliment; et tous réunis à la chapelle, nous éclatâmes en actions de grâces en chantant le *Magnificat* et en répétant : « Eviva Pio Decimo ! »

On fit part le lendemain au cher Pie X de ces guérisons, et, avec une humilité charmante, le Saint-Père s'écria : « Voyez ce qu'a opéré la « foi » de ces bonnes filles ! »

(LA VOIX DE N.-D. DE CHARTRES.)

---

### La publication de l'Antiphonaire typique vaticane

Le 23 décembre, Sa Sainteté recevait en audience privée le R<sup>m</sup> P. Dom Joseph Pothier, président de la Commission pour l'édition des livres liturgiques grégoriens, qui (accompagné de ses deux collaborateurs immédiats, D. R. Andoyer, prieur de Ligugé, et D. L. David, directeur de la *Revue du Chant grégorien*, lui présenta officiellement le nouvel Antiphonaire typique, récemment imprimé à l'Imprimerie vaticane. Le Saint-Père adressa ses félicitations pour l'œuvre heureusement achevée, et daigna exprimer sa satisfaction et sa reconnaissance pour le travail fait et pour celui qui restait à faire.

Depuis plus de quatre ans, ce volume était vivement désiré par tous ceux, et ils sont très nombreux maintenant, qui, se conformant aux intentions et volontés du Saint-Père, s'occupent de la restauration du chant sacré dans les églises. Il était déjà terminé lorsque vint la réforme du Psautier ; mais le Saint-Père, dans son zèle pour une réforme grégorienne intégrale, voulut que l'Antiphonaire fût complètement remanié, de manière à être tout à fait d'accord avec la nouvelle organisation liturgique. Désormais, le chant grégorien pourra et devra être employé non seulement pour la messe, avec le graduel, mais aussi pour les vêpres et les autres offices du jour, avec l'Antiphonaire.

Dans ce nouveau volume se trouvent, comme il est naturel, les nouvelles antiennes insérées dans le Psautier liturgique d'après la Balle *Divino afflatu* ; plusieurs de ces antiennes se rencontrent d'ailleurs, avec leur chant, dans les anciens documents. Le texte des rubriques, pour cette partie comme pour les autres, fut contrôlé et revu par deux membres très compétents de la Commission liturgique ou de la Sacrée Congrégation des Rites.

En appendice, après les chants connus, a été inséré le *Te Deum* avec deux mélodies, la seconde plus simple, telle qu'on la trouve dans des documents de la fin du moyen âge ; suit l'hymne au Saint-Esprit, avec l'antienne *Veni Sancte*, et les Litanies des Saints. En supplément, a été placée la collection des hymnes avec le texte antique usuel.

Tout le monde sait que nos plus anciens manuscrits ne remontent pas au delà des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, bien que, dans leur ensemble, ils représentent certainement une tradition de trois siècles plus ancienne. La leçon mélodique admise dans l'Antiphonaire vatican représente, pour ainsi dire, la tradition grégorienne arrivée à sa période de développement rationnel, à sa véritable maturité antérieure, par suite, à toute altération ou déformation systématique.

Il est certain, par exemple, que la composition primitive, en particulier pour certains tons, le troisième et le huitième, présentait plutôt le *si* que l'*ut*, non seulement comme dominante, mais aussi en certaines rencontres. Mais la légère élévation de voix qui permettait de trouver sur l'*ut* un point d'appui plus sûr, plus précis, s'est manifestée de si bonne heure, et s'est si vite et si largement répandue, qu'on peut et doit la considérer non comme une vaine altération, mais comme une évolution naturelle ; dans certains cas, toutefois, le *si* est demeuré plus longtemps, et souvent alors pour une raison mélodique intrinsèque. Tout cela a été pesé pour le choix des variantes, dans lesquelles l'Antiphonaire, ayant mission de « restaurer la légiti-me tradition des siècles », offre la forme primitive à l'état parfait d'évolution, dans la mesure où cette évolution est justifiée, sans qu'on soit allé d'autre part jusqu'aux limites extrêmes, régionale d'ailleurs, qu'atteignirent les écoles mes-sine et surtout germanique.

Quant aux documents mis en œuvre pour l'établissement de la leçon mélodique des différents morceaux, ils furent choisis parmi toutes les écoles de manuscrit, de manière que l'on pût avoir sous les yeux toutes les formes essentiellement ou accidentellement diverses fournies par le répertoire ancien. Comme base de ce travail de comparaison et de compilation, on avait le fameux Antiphonaire d'Hartker, auquel tout le monde s'accorde à reconnaître une valeur toute spéciale ; les rédacteurs n'en perdirent pas pour cela de vue les autres témoins, dignes d'être écoutés, eux aussi, de la tradition anti-que : ces derniers, en effet, peuvent, dans les cas particuliers, s'entendre de telle manière, qu'ils méritent d'être préférés à la leçon sangallienne.

Pour ce travail d'examen comparatif, outre les documents,

encore peu nombreux, publiés en phototypie, les rédacteurs consultèrent, ou directement sur place, ou par l'intermédiaire de reproductions ou de copies manuscrites, de nombreux manuscrits, de ceux particulièrement que l'on trouve dans les bibliothèques d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, de France, d'Espagne et surtout d'Italie. Les livres des Ordres religieux centralisés : Chartreux, Cisterciens, Premotrés, Dominicains, ne furent pas négligés. Pour ces derniers, ce n'est pas tant le fameux manuscrit typique de l'Ordre qui fut pris en considération, que la leçon antérieure à ce codex, vierge des « corrections » systématiques qui suivirent. Ainsi fut fait pour les chants cisterciens, dont la toute première rédaction fut retrouvée dans un manuscrit antérieur à l'état définitif de ce chant. Le groupe des manuscrits de l'Italie centrale fut étudié avec un grand soin, étant donné son importance exceptionnelle et ses indiscutables caractères d'archaïsme.

L'une des parties de l'Antiphonaire qu'il fallait remanier à fond, à la lumière des documents anciens, était celle qui comprend les hymnes. Outre les airs connus, qui furent sérieusement révisés, on trouve dans l'Antiphonaire typique beaucoup de mélodies qui avaient disparu des livres romains actuels : plusieurs d'entre elles s'étaient conservées çà et là en diverses régions jusqu'à l'époque actuelle.

Le nouveau livre de l'édition vaticane est matériellement tout à fait digne de son précieux contenu. Malgré le grand nombre de ses pages (1164, contre 940 que contenait le Graduel), le volume, imprimé sur papier très fin, et en même temps solide et bien opaque, se présente sous une forme très élégante et vraiment pratique. L'impression typographique, favorisée par la belle qualité du papier, est d'une perfection rare, très noire, très nette, et d'une lecture agréable. A la première page se trouve une gravure en couleurs, aux nuances harmonieuses, qui représente le *sacrificium laudis* de la terre, accompagné des louanges chantées par les anges autour de la Sainte Trinité, et les nuages légers de l'encens terrestre montent vers les régions célestes.

Dans le corps de l'Antiphonaire, pour les fêtes principales, se trouvent semées de nombreuses gravures au trait, dues à l'art délicat et si profondément religieux et liturgique du

Fr. S  
vati  
d'œu  
O  
la re  
caux  
gori  
tous  
conv  
débu  
gneu  
num

latin  
Sain  
reliu  
Paris  
La  
d'ouv  
avis,  
tre, l  
de :  
plus  
de ch  
les n  
la po  
form  
dispc  
assur  
qu'il  
—  
musi  
thiell  
To  
où s'

Fr. Schmalzt, Rédemptoriste, qui travailla déjà pour le Graduel vaticain ; plusieurs de ces compositions sont de vrais chefs-d'œuvre, au double point de vue artistique et religieux.

On peut espérer qu'avec ce nouveau livre liturgique, lorsque la reproduction aura pu en être faite par les éditeurs pontificaux, ce qui demandera un certain temps, la restauration grégorienne va s'étendre partout plus largement, et que bientôt tous les fidèles du monde catholique pourront chanter avec la conviction de l'expérience les paroles du psalmiste placées au début de l'Antiphonaire, sous le frontispice : « Louez le Seigneur, car il est bon de chanter ses louanges. *Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus.* »

(*La Croix*, Paris.)

\*\*\*\*

### Bibliographie

— o —

— LES PSAUMES DU BRÉVIAIRE, traduits de l'hébreu (texte latin et traduction française), par l'abbé H. LESÊTRE, curé de Saint-Etienne du Mont, à Paris. In-18 (XII-412 pp.), 2 fr. ; en reliure toile, 2 fr. 75.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (3°).

La réforme du Psautier a fait surgir un certain nombre d'ouvrages d'un usage plus ou moins courant : aucun, à notre avis, ne remplacera celui que vient de publier l'abbé H. Lesêtre, le distingué curé de Saint-Etienne du Mont, sous le titre de : *Les Psaumes du Bréviaire traduits de l'Hébreu*. Pour plus de commodité, l'ordre suivi est celui du Bréviaire ; en tête de chaque psaume est placée une indication sommaire du sujet ; les notes se bornent à quelques renseignements très succincts : la poésie hébraïque et son parallélisme ont été respectés. Petit format (c'est celui des Psautiers in-18), impression soignée, disposition typographique bien comprise, rien ne manque pour assurer à ce petit livre, d'un usage journalier, tout le succès qu'il mérite.

—L'ISLAM. *Les trompe-l'œil de l'Islam ; la France puissance musulmane*, par M<sup>ce</sup> LANDRIEUX. In-12, 1 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6°).

Tout ce qui peut projeter un peu de lumière sur le mystère où s'enveloppe toujours l'âme musulmane, excite aujourd'hui

la curiosité publique ; et, plus en core que le désir de répondre aux questions qui sont sur toutes les lèvres, le besoin de protester contre les informations fantaisistes qui tombent parfois de haut et qui encombrant les journaux, détermine ceux qui ont pu l'approcher de plus près à dire, en toute loyauté, ce qu'ils en savent.

D'ailleurs, la France, la France catholique surtout, n'a pas le droit de se désintéresser de l'Islam. Car l'Islam est à ses portes, il est chez elle ; « *La France, de fait, est une grande puissance musulmane !* »

L'Algérie et la Tunisie représentent exactement, en étendue, son territoire continental : Le Maroc lui tout seul le dépasse d'un tiers. Quant au Sahara français, le  $\frac{1}{3}$  à peu près de l'immense désert africain, il est six fois grand comme la France.

Il y a donc bien des raisons toutes spéciales de se préoccuper de l'Islam.

L'auteur a été en contact, à plusieurs reprises, avec l'Islam, en Afrique et en Orient, en Algérie, en Tunisie, chez les Kabyles et dans le M'Zab, au Caire, à Jérusalem, à Damas, hier encore à Constantinople, et il a résumé, dans cette étude, ce qu'il a vu, ce qu'on lui a dit, ses impressions personnelles, mais contrôlées et mises au point, sur place, par l'expérience et la documentation d'hommes graves, établis dans le pays, en relation constante avec les populations musulmanes et dont le jugement repose sur une observation méthodique et prolongée.

— JÉSUS-CHRIST. SA VIE ET SON ŒUVRE, par M. LEPIN. In-2, 12 fr. 50. G. Beauchesne, Paris.

Depuis les graves discussions soulevées par M. Loisy, nul n'a livré meilleur combat que M. Lepin pour la vérité évangélique. Après ses travaux détaillés, critiques, austères à certains égards, voici, en un résumé succinct, vivant, alerte, apologétique, tout ce que nous savons de la vie du Sauveur. Il a visé à rester élémentaire tout en demeurant fidèle aux règles de la science. Une introduction de plus de cinquante pages expose les conclusions les plus éprouvées sur l'origine et la valeur historique des Évangiles.

Un peu sommaire et trop sec pour ceux qui cherchent une lecture qui communique une émotion pieuse à l'âme, ce volume est un manuel excellent de renseignements sur les faits et

paroles de Notre-Seigneur. Il rendra de réels services à tous ceux qui, connaissant par ailleurs l'Évangile, cherchent une précision historique ou critique.

— HUME, par Jean DIDIER. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (série *Philosophes et Penseurs*, n° 658). Prix : 0 fr. 60, BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).

Hume est incontestablement le représentant le plus systématique et le plus génial de la philosophie empiriste anglaise. C'est par lui que Kant fut réveillé de son « sommeil dogmatique ». A vrai dire, le grand sceptique moderne est Hume, le fondateur du « phénoménisme ». C'est contre le principe de causalité qu'il dirigea toute la subtilité de son analyse. Les objections contemporaines restent les siennes.

Inutile de dire combien ce petit livre peut rendre de services aux jeunes gens qui préparent la licence, même le diplôme d'études supérieures de philosophie. C'est un résumé exact et fidèle de la doctrine de ce grand penseur.

— SAINT BONAVENTURE, par F. PALHORIÉS, docteur ès lettres. 1 vol. in-16 de la collection *La Pensée chrétienne*. Prix : 3 fr. 50. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).

Cette étude consciencieuse continue heureusement la collection *La Pensée chrétienne* qui a déjà rendu de si appréciables services à la science ecclésiastique.

Dans ce volume, comme dans les précédents, le lecteur se trouve mis en contact immédiat avec la pensée de l'un des plus grands représentants de la littérature chrétienne. — Après les travaux si justement appréciés qu'il a déjà publiés, la nouvelle œuvre de M. Palhoriés n'a pas besoin de recommandation.

Dans cette étude solide et très précise on remarquera en particulier les chapitres où l'auteur expose en maître la pensée parfois si complexe de saint Bonaventure sur la théorie de la connaissance, la constitution du monde, la manière dont nous nous élevons à l'affirmation de Dieu, la vie mystique.

M. Palhoriés a eu soin de souligner au passage les points de contact par où le moine du XIII<sup>e</sup> siècle entre, de quelque manière, dans les préoccupations de l'heure présente, notamment en ce qui concerne l'attitude de l'esprit en face de l'affirma-

tion du divin, et la question de la communion fréquente.

L'ouvrage se termine par la reproduction française du célèbre traité *Itinerarium mentis ad Deum* qui justifierait à lui seul la place qu'occupe saint Bonaventure parmi les représentants de la pensée chrétienne.

— LA DOCTRINE DE L'ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE, par PAUL RENAUDIN, abbé de Saint-Maurice de Clerveaux. *Sa définibilité comme Dogme de foi divine catholique.* 1 vol. grand in-8°. Prix 6 francs.

L'illustre famille de saint Benoît ne chôme guère. De toutes les abbayes bénédictines, comme d'autant de ruches fécondes coule, à chaque instant, quelque nouveau rayon de miel. — miel théologique, liturgique, historique.

Voici un riche travail de pure théologie sorti de la plume du Révérendissime Abbé de Saint-Maurice de Clerveaux (Grand-Duché de Luxembourg). Dom Renaudin a étudié à fond, depuis de longues années, la question de l'Assomption corporelle de la Vierge Marie; et il donne au public, en un beau et luxueux volume, le fruit de ses patientes recherches sur cette importante vérité, couronnement de toute la théologie mariale.

Il ne se défend pas de croire fortement à la réalité du fait de l'Assomption; il a ses préférences doctrinales, et il les motive surabondamment: mais empruntant les termes de saint Augustin, «c'est plutôt, dit-il dès l'avant-propos, une question que nous posons, qu'une affirmation précipitée.»

Après avoir fouillé scrupuleusement la tradition catholique sur cette question qui n'est pas encore résolue, sa conclusion devient plus hardie, bien que toujours réservée et soumise: «Outre les conditions intrinsèques d'une définition dogmatique, l'Assomption semble réunir également les conditions extrinsèques de convenance et d'opportunité. Tel est en résumé l'enchaînement de notre travail. Puisse-t-il contribuer à la glorification de Marie, et hâter l'heure tant désirée où nous pourrons saluer, à la lumière de la foi divine catholique, cette gloire complète de Notre-Dame, qui ravit de joie les élus!»

(La Divine Hostie.)